

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE

Organise le 13 août 2017 avec le concours du Saint-Lô Automobile Club une course automobile régionale dénommée

13^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE

HERENGUERVILLE / QUETTREVILLE SUR SIENNE

Cette compétition compte pour :

- ❖ La Coupe de France de la Montagne.
- ❖ Le Championnat de Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie
- ❖ Le Challenge des Sponsors de l'A.S. A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale sous le numéro **41** En date du 13/06/17, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **582** En date du 13/06+/17

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.Mme QUERU Sylvie	Licence n°14919
Commissaires Sportifs	...Mme LE MASLE Dany Mr AUBERT Marc	Licence n°1087 Licence n°40515
Directeur de Course	Mr LEREDDE Philippe	Licence n°1084
Directeurs de Course Adjointes	Mr POTET Didier	Licence n°112692
Commissaire Technique responsable	Mr TOUPET Michel	Licence n°40894
Commissaires Techniques adjoints	Mr GUILLEUX Patrick	Licence n°55340
Médecin responsable	Dr DE LIMA MARTINS Vitor	Licence n°158389
Chargé de la mise en place des moyens	M.NOUET Ludovic M.RABEC Yves	Licence n°16358
Chargés des relations avec les concurrents	Mme PIERRE Michèle	Licence n°8342
Chargé des Commissaires de route	Mme LE MASLE Dany	Licence n°1087
Chronométreurs	M.HAREL Hervé	Licence n°230034

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 8 août 2017 à 24 heures (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés le vendredi 11 août 2017.

Vérifications administratives le samedi 12 août 2017 de 17 heures 30 à 19 heures et le dimanche 13 août 2017 de 7 heures 15 à 9 heures 30.

Vérifications techniques le samedi 12 août 2017 de 17 heures 45 à 19 heures 30 et le dimanche 13 août 2017 de 7 heures 30 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 13 août 2017 à 10 heures 15.

Essais non chronométrés le dimanche 13 août 2017 de 8 heures 30 à 10 heures.

Briefing des pilotes le dimanche 13 août 2017 à 10 heures 15 au parc départ.

Essais chronométrés le dimanche 13 août 2017 de 10 heures 30 à 12 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 13 août 2017 à 12 heures 30.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 13 août 2017 à partir de 13 heures 30
- 2^{ème} montée le dimanche 13 août 2017 à l'issue de la première montée
- 3^{ème} montée le dimanche 13 août 2017 à l'issue de la deuxième montée
- 4^{ème} montée le dimanche 13 août 2017 à l'issue de la troisième montée (**sous réserve**)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix ainsi que le palmarès le dimanche 13 août 2017 vers 19 heures

Lieu : Quetteville sur sienne

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 13 août 2017 à 10h00

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 12 août 2017 de 17 heures 30 à 19 heures 00 et le dimanche 13 août 2017 7 heures 15 à 9 heures 30

Lieu : parc concurrents

Vérifications techniques le samedi 12 août 2017 de 17 heures 45 à 19 heures 30 et le dimanche 13 août 2017 de 7 heures 30 à 10 heures 00

Lieu : parc concurrents

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse :

Garage HOCQUIGNY Jacques

25 rue de Régneville 50200 COUTANCES

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 13 août 2017 à 9 heures 30

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 13 août 2017 à 9 heures 45

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme RABEC Anne-Marie
30, rue du pont de la pierre
50680 Saint Clair Sur Elle

Tél : 02 .33.05.32.74 / rabecoyote@orange.fr

Jusqu'au mardi 8 août 2017 à 24 heures 00 (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 100 €

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 Echappement :

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : 105 DB maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 DB A maxi

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire : néant

Publicité : néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 13^{ème} La Course de Côte de d'Hérenquerville / Quettreville sur sienne a le parcours suivant (Voir le plan)

La course se déroulera en 4 montées. (4^{ème} sous réserve)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D 578

Arrivée : sur la D 578 à

Pente moyenne : 4%

Longueur du parcours 1100 mètres.

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de course.

Parc de départ : D 578.

Parc d'arrivée : D 57

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

Sur la D 578

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu : sur la D578

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la D 578

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 16 heures 00 le samedi 12 août 2017

Les remorques devront être garées : au part concurrents

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : sur la D 578

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : sur la D 578
- Pendant les essais et la course au parc départ : sur la D 578
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : sur la D 578

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu : au PC course de 8 heures 00 à 19 heures 00

Téléphone permanence n°06 64 36 44 79

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Centre de secours de COUTANCES Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu : sur la D 578 le dimanche 13 août 2017

De 10 heures 15

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

- Aux trois premiers au scratch
- Aux premiers de groupe et classe
- A la première féminine
- A un commissaire de piste désigné par tirage au sort
- Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe

_La remise des prix se déroulera le dimanche 13 août 2017 vers 19 heures 00